LÉGENDE

148.5 Cote piézométrique en mètres (NGF-IGN69) valable dans la zone délimitée en rose

Zones réglementées au titre de la remontée de nappe phréatique

- Zone de remontée de nappe non débordante (RNnd)
- Zone de remontée de nappe débordante (RNd)

à titre informatif :

- Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par de la remontée de nappe non débordante
- Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par de la remontée de nappe débordante

Éléments de repérage

- Cours d'eau, plans d'eau et bassins
- Autoroutes
- Voies ferrées
- Limites communales

Réalisation : DDT67/SADT/PPR (03/2018)
Données : ANTEA Group
Fond de plan: Eurométropole de Strasbourg - 2015
© IGN-BD TOPO® 2015

0 100 200 m

N

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE B - ZONES DE REMONTÉE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE Planche B-05

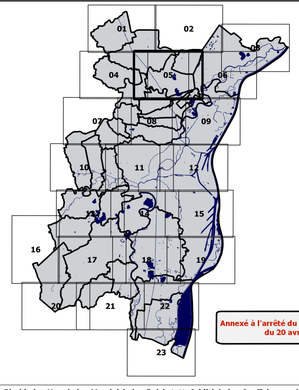

Annexé à l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin du 20 avril 2018

Communes de Bischheim, Hoenheim, Mundolsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Vendenheim

Echelle: 1/5000

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
www.bas-rhin.gouv.fr

Vendenheim
vendenheim
Vendenheim
Vendenheim
La Wantzenau
Reichstett
Mundolsheim
Souffelweyersheim
Souffelweyersheim
Hoenheim
Bischheim
Schiltigheim
Strasbourg